



Aide à l'accession

**Skoazell evit
mont da berc'henn**

**Primo-accédant
sur le territoire
de Lannion-Trégor
Communauté ?
Profitez d'une aide
pour vous installer.**

Aide à l'accession sociale à la propriété sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté



Conditions d'éligibilité

- > Le bien doit être destiné à la **résidence principale** de l'acheteur.
- > Le bénéficiaire **ne doit pas avoir été propriétaire**, au cours des deux dernières années, d'un logement servant de résidence principale ou destiné à la location.
- > Le **bâtiment doit avoir plus de 15 ans**.
- > Les **revenus** de l'acquéreur sont **soumis à un plafond**.



Montant de l'aide

Le montant de l'aide est basé sur une **subvention forfaitaire**, avec une majoration en cas d'acquisition d'un bien situé en hyper centre-bourg.

Comment savoir si je suis éligible ?

Avant de signer l'acte définitif, contactez le **Point Info Habitat**.

L'accompagnement est gratuit et personnalisé.

Un conseiller vous précisera les pièces administratives nécessaires pour la constitution de votre dossier.



POINT INFO HABITAT

Tél. 02 96 05 93 50

info.habitat@lannion-tregor.com